

**Comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station****COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ****Tenue le 26 mars 2015 à 19 h****à l'Hôtel de ville d'Hébertville-Station****Présences :**

**M. Hamid Benouanas**, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET

**Mme Monique Laberge**, présidente du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean

**M. Guy Ouellet**, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

**M. Serge Pilote**, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

**M. Yvan Thériault**, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

**Personnes-ressources :**

**M. Jonathan Ste-Croix**, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mme Stéphanie Fortin**, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**M. Dominic Simard**, responsable des lieux d'enfouissement

**Absences :**

**M. Marco Bondu**, Organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement

**M. Gilles Fortin**, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

**M. Léon Maltais**, représentant des citoyens d'Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

**M. Louis Ouellet**, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

## **1. Mot de bienvenue**

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles et représentant de l'exploitant/propriétaire souhaite la bienvenue aux membres du comité et agira à titre d'animateur de la rencontre, et ce, jusqu'à l'élection d'un président au point 4. Il mentionne que Mme Laberge et M. Pilote seront en retard.

M. Ouellet profite de l'occasion pour présenter M. Dominic Simard qui est responsable des lieux d'enfouissement technique pour la RMR. Il explique que M. Simard est en réalité un employé de la ville d'Alma qui avait été délégué à la RMR dès sa création en 2009. Il participe au comité de vigilance pour la présentation du rapport annuel.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour. Il fait mention que quelques points seront ajoutés au varia. L'ordre du jour est ainsi accepté.

## **3. Lecture et adoption du compte rendu du 20 novembre 2014**

M. Guy Ouellet demande aux membres du comité si tout le monde a lu le compte rendu de la dernière rencontre. Tout le monde répond que oui. M. Ste-Croix précise qu'un ajout avait été demandé par le ministère et s'assure que tout le monde l'a vu.

## **4. Élection du président**

M. Ouellet présente le point sur l'élection. M. Thériault propose à ce que le point soit reporté pour attendre les autres membres.

## **5. Points sur la construction du LET**

M. Ste-Croix fait une mise à jour sur la construction du LET.

M. Ste-Croix présente l'état d'avancement des travaux. Il mentionne que les travaux d'excavation reprendront à la mi-avril. Il rappelle que la période de travaux est du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. M. Thériault demande quand les travaux du concasseur seront terminés ? M. Ste-Croix répond que ce sera normalement à la mi-juin. M. Guy Ouellet précise que la RMR a l'intention d'envoyer une lettre aux résidents du rang 8 pour les aviser de la reprise des travaux et leur expliquer la nature de ces derniers. M. Benouanas se demande d'où vient la décision à l'effet que les travaux doivent se terminer à 19 h. M. Ste-Croix répond que cela vient d'un engagement que la RMR a pris lors des audiences publiques du BAPE.

M. Ste-Croix poursuit en informant le comité que les travaux pour l'usine de traitement du lixiviat ont repris. Ceux-ci étaient arrêtés depuis décembre. Il poursuit en mentionnant que la situation problématique des ponceaux devrait être réglée au cours des prochains mois. Il

rappelle que ce sont deux ponceaux mis en place lors de la construction du chemin d'accès qui montrent des signes importants de détérioration.

M. Ste-Croix continue en faisant état de la situation des conduites d'eau qui ont gelé pendant l'hiver. En effet, étant donné que de très petites quantités de lixiviat non significatives ont circulé dans les conduites durant la saison froide, celles-ci ont gelé. La situation est désormais rétablie. Il termine en indiquant que les travaux visant l'alimentation électrique du site ont été exécutés plus tôt dans la journée (26 mars).

## **6. Point sur les requêtes**

Aucune requête n'a été reçue à la RMR depuis la dernière rencontre du comité. M. Thériault ajoute qu'effectivement, l'hiver, les gens restent à l'intérieur donc sont moins exposés aux nuisances du site comme le bruit. M. Ste-Croix rappelle que les opérations ne sont pas bruyantes. La source actuelle du bruit est liée aux travaux et l'utilisation d'équipement lourd par l'entrepreneur comme une pelle mécanique.

À propos du chemin, M. Ouellet spécifie qu'aucun problème majeur n'a été soulevé pendant l'hiver, et ce, malgré qu'il ait été gelé en permanence. M. Thériault aimerait savoir si l'installation des clôtures à neige a aidé à diminuer la poudrerie sur le chemin. M. Ste-Croix répond que oui. M. Benouanas se demande si le chemin a été gratté ou soufflé ? M. Dominic Simard répond qu'il a toujours été gratté sauf à une seule occasion où il a été soufflé. M. Thériault questionne sur la sécurité du chemin, si des problèmes sont intervenus cet hiver. M. Ste-Croix répond que tout a bien été. M. Benouanas demande s'il y a un gardien de sécurité pendant l'hiver ? M. Ste-Croix répond que non puisque tous les travaux pendant l'hiver se passent à l'intérieur du bâtiment d'accueil et qu'une barrière est installée depuis le mois de novembre à l'entrée du site.

- Mme Laberge arrive à 19 h 15.

## **7. Stratégie goélands**

M. Ste-Croix présente la stratégie goélands qui fait partie des engagements de la RMR. En effet, la RMR s'est engagée à mettre en place des moyens afin d'assurer le contrôle des goélands et ainsi réduire les nuisances. Ces méthodes ont été recommandées par le consultant *Services Environnementaux Faucon*.

Ainsi, trois types de fusées pyrotechniques sont utilisées, soit la crépitante, sifflante et l'explosive. L'utilisation des cartouches sera faite du début avril jusqu'à la mi-décembre. Environ 12 à 14 cartouches seront utilisées par jour, seulement les jours de semaines (du lundi au vendredi). Les cartouches les moins bruyantes seront utilisées en priorité (cartouches crépitantes et sifflantes) et les cartouches explosives (les plus bruyantes) que ponctuellement, lorsque nécessaire. Mme Laberge se demande si ce sont seulement les balles explosives qui seront utilisées. M. Ste-Croix répond que non puisque les goélands sont des oiseaux qui s'habituent rapidement, le fait de changer les balles aidera à maintenir l'effet de surprise. Il poursuit en mentionnant que la gestion efficace de l'habitat est aussi une stratégie qui

minimisera grandement l'utilisation des engins pyrotechniques. Plusieurs actions sont à poser pour y arriver par exemple le recouvrement adéquat des déchets à la fin de chaque journée, minimiser les grands espaces d'eau stagnante et reboiser ou végétaliser les terrains vagues. M. Ste-Croix précise que le printemps est un moment stratégique comme période d'effarouchement des goélands. Mme Laberge se demande qu'elle est la matière utilisée pour le recouvrement ? Est-ce de la terre ? Du verre ? M. Ste-Croix répond que la terre ne peut pas être utilisée dû à sa faible perméabilité, mais qu'un certain volume de verre est utilisé pour le recouvrement journalier. Il rajoute que la plus grande quantité de matériel utilisé est du sable. M. Thériault questionne sur la faisabilité de reboiser ? M. Ste-Croix répond que c'est effectivement possible dans les boisés aux alentours, mais que sur les cellules qui sont terminées et recouvertes, c'est impossible. Seulement l'ensemencement est possible. M. Thériault demande alors s'il faut tondre afin d'éviter que des petits rongeurs s'y installent ? M. Simard répond que non, il est préférable de ne pas tondre pour éviter que les goélands y trouvent un endroit de repos. M. Ste-Croix poursuit, en indiquant qu'en plus des goélands, la RMR est actuellement en train de regarder différentes avenues pour contrôler la présence des corneilles sur le site. Une des méthodes considérées est celle de la chasse.

## **8. Opération du printemps**

M. Ste-Croix présente les actions qui seront posées au printemps pour s'assurer de la propreté du site. Le ramassage des matières volatiles est déjà effectué à raison d'une journée par semaine depuis le mois de février. Un employé sillonne les boisés en raquette pour y faire le ménage. M. Thériault indique qu'un employé d'Hydro-Québec lui avait fait mention qu'effectivement il y avait beaucoup de papier dans le bois. M. Ste-Croix rappelle que beaucoup de papier se retrouve dans le pourtour du site, mais que les arbres font une barrière naturelle empêchant ceux-ci d'aller plus loin. Il indique que dès la fonte des neiges, deux préposés à l'entretien seront à l'œuvre. Par la suite, un seul préposé sera attitré au papier à raison de 35 heures par semaine de mai à décembre. Les sites qui sont à entretenir sont les suivants:

- Chemins d'accès
- Chemins périphériques
- Fossés
- Boisés
- Bâtiment

Pour l'été 2015, des filets seront installés pour empêcher l'envolement des papiers et des sacs. M. Benouanas se demande si des jets d'eau ne pourraient pas être installés sur les filets comme méthode supplémentaire d'effarouchement des goélands. M. Guy Ouellet indique que ces méthodes sont surtout utilisées pour neutraliser les odeurs. M. Simard mentionne que ce serait très difficile à utiliser étant donné la grandeur du terrain, d'autant plus que les goélands s'habituent rapidement à ce genre de chose.

M. Ste-Croix poursuit, il y aura du trappage sur le lot forestier qui appartient à la RMR, car des castors ont fait un barrage qui inonde l'endroit .

## 9. Rapport annuel

Pour répondre au REIMR, tout exploitant d'un LET doit transmettre un rapport annuel au ministère dans les 90 jours suivant la fin de chaque année.

Ce rapport doit entre autres contenir les éléments suivants :

- La nature, la provenance et à la quantité des matières résiduelles enfouies et des matériaux reçus aux fins de recouvrement;
- Un plan et les données faisant état de la progression des opérations d'enfouissement;
- Prélèvement et analyses d'échantillons des eaux de surface et des eaux souterraines;
- Bilan des eaux traitées
- Sommaire des travaux réalisés en application avec le REIMR

En 2014, le LET d'Hébertville-Station a été en opération pendant 4 mois. Pour cette raison, certaines données n'ont pu être mesurées.

### **Matières résiduelles et matériaux de recouvrement**

- 16 169 tm ont été enfouies.
  - 55% résidentiel ; 34 % ICI ; 11 % RMR
- 11 029 tm de matériel de recouvrement
  - 4 617 tm de sable
  - 3 779 tm de CRD broyés
  - 2 631 tm de sols faiblement contaminés.

Ces matériaux répondent tous aux exigences du REIMR.

Mme Laberge se demande qu'est-ce qu'il y a dans la catégorie des CRD broyés ? M. Ste-Croix indique que ce sont des résidus broyés provenant de centre de tri de CRD. Mme Laberge demande si c'est du verre ? M. Ste-Croix répond qu'il y a du verre broyé dans cette catégorie, mais que ce n'est pas la seule matière. Depuis deux ans, la RMR utilise autre chose que du sable. Le MDDELCC a octroyé des certificats d'autorisation pour ces matériaux alternatifs. M. Thériault demande la composition exacte du CRD broyé. M. Ste-Croix spécifie que ce sont des résidus de centre de tri de matériaux secs de construction, rénovation et démolition. Mme Laberge se demande qui broie les matériaux ? M. Ste-Croix précise que ce sont les entrepreneurs. Elle poursuit en demandant s'il y a dans les sols contaminés des hydrocarbures ? M. Ste-Croix répond que non, les hydrocarbures sont traités avant de nous être acheminés. Les sols contaminés reçus proviennent principalement de l'entreprise régionale Récupère sol.

M. Ste-Croix poursuit la présentation du rapport annuel :

### **Exploitation du lieu d'enfouissement technique**

- Opérations d'enfouissement sur la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> cellule.
- Le volume utilisé en date du 15 janvier était de 33 830 m<sup>3</sup>

## **Suivi environnemental**

### **LIXIVIAT**

- Du 1<sup>er</sup> au 26 septembre, transport de 139 m<sup>3</sup> de lixiviat par camion chez Gazon Savard afin qu'ils procèdent au traitement de ce dernier.
- Un volume de 200 m<sup>3</sup> de lixiviat a été accumulé dans le bassin d'accumulation.

### **Eaux souterraines**

- Les piézomètres ont été terminés seulement au mois de novembre

### **Eaux de surfaces**

- Aucun échantillonnage d'effectué parce qu'il n'y a pas d'eau qui sort des bassins de rétention.

### **Échantillonnage des lacs environnants**

- La RMR a octroyé à une firme le mandat d'effectuer 3 fois/an l'échantillonnage des lacs environnants le LET dans le but d'établir les caractéristiques de l'eau de ces 6 lacs.
- Ce protocole a été bâti de toute pièce par la RMR et est basé sur celui utilisé pour tester la qualité de l'eau des plages.

Concernant l'échantillonnage des lacs environnants, M. Ste-Croix précise que l'échantillonnage des lacs ayant des habitations en bordure se fait à deux endroits différents afin de mieux suivre les conditions anthropiques : un à proximité des habitations et l'autre dans une zone non perturbée. Un seul des lacs avoisinants n'a pas pu être évalué puisque le propriétaire du lot a toujours refusé l'accès aux équipes de la RMR. Mme Laberge se montre étonnée de la situation, car la RMR dans ce dossier démontre qu'elle souhaite aller au-delà des recommandations prévues. M. Guy Ouellet indique que le dossier est litigieux.

### **OER**

- La Régie a mandaté Gennen pour l'échantillonnage et la mesure du débit dans le ruisseau qui recevra l'émissaire du traitement de lixiviat du LET.

### **Rapport d'évènement**

- Lors du branchement d'une conduite de lixiviat entre les cellules, une faible quantité de lixiviat s'est répandue sur le sol. Un rapport d'évènement a été transmis au MDDELCC et des échantillons ont été pris dans les environs. Les résultats démontrent que tout est normal.

### **Test d'étanchéité**

- Pour la conduite de refoulement de SPL-1 et le bassin d'accumulation du lixiviat, des tests d'étanchéité ont été réalisés par l'entrepreneur avant la mise en service de ces installations.

### **Portail de radiations**

- L'appareil de détection radiologique a été calibré le 28 août et le 15 décembre 2014 en raison du transfert des branchements des équipements de la roulotte de chantier vers le bâtiment d'accueil. Quelques lectures de radioactivité sont survenues pendant l'année, toutes de niveau 1. La plupart du temps, les déchets provenaient d'un hôpital.

### **Balance**

- La balance a aussi été calibrée le 28 août 2014 au moment de l'installation.

### **Conclusion**

- Les travaux de construction devraient être terminés en juillet 2015 avec la mise en opération de l'usine de traitement de lixiviat.
- Les installations devraient être prêtes pour le suivi complet de tous les articles du REIMR à ce moment.

## **10. Bilan du PGMR**

M. Ouellet présente brièvement, l'Info RMR qui a été distribué aux élus à la fin de l'année 2014. Ce document fait état du bilan du premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il indique qu'actuellement la RMR est en train de rédiger son deuxième plan de gestion et que l'enjeu principal touche les matières organiques. Le nouveau plan doit être déposé en octobre.

M. Serge pilote arrive (20 :25)

M. Pilote demande quelle est la date pour le bannissement de l'enfouissement des matières organiques ? M. Guy Ouellet, réponds que c'est en 2020, mais que rien n'a encore été établi. M. Pilote se demande ce que le ministère en dit. M. Ouellet répond que les objectifs sont fixés, mais pas la solution.

## **11. Varia**

M. Ouellet informe les membres du comité qu'un projet de villégiature est actuellement en train de prendre forme autour du lac d'aqueduc de Saint-Bruno. C'est l'entreprise *Les habitations du Patriote* qui est le promoteur. La RMR produira un document d'information à propos du LET qui sera remis aux acheteurs lors de la vente de terrain. Ce document circulera aussi dans les deux municipalités hôtes (Saint-Bruno et Hébertville-Station). Mme Laberge demande à M. Thériault, conseiller de la municipalité de Saint-Bruno, quel est l'objectif de la municipalité de développer de la villégiature près du LET ? Est-ce que les acheteurs sont réellement conscients de ce que ça implique? M. Thériault répond que oui, les villégiateurs savent exactement dans quoi ils s'embarquent. M. Pilote souligne qu'il y a de fortes chances que ces nouveaux venus se plaignent. M. Thériault indique que la RMR n'a rien à voir là-dedans.

Mme Laberge se demande s'il y a des acheteurs en ce moment. M. Thériault répond que oui. M. Benouanas demande à M. Thériault la dimension des terrains. M. Thériault répond ne pas le savoir. M. Guy Ouellet précise que la RMR a fait l'acquisition du lac d'aqueduc d'Hébertville-Station pour en faire une zone tampon. Ce lot est en procédure pour être désigné en réserve naturelle et aucun développement sur ce terrain n'est possible.

M. Ouellet poursuit en faisant état du dossier sur la possibilité d'enfouissement régional. Comme certaines informations ont circulé dans les médias avant les Fêtes concernant une étude de faisabilité, M. Ouellet voulait informer le comité que rien n'a changé. Mme Laberge partage son idée sur le sujet et indique que lors des audiences publiques (BAPE) la RMR a déposé un projet sur 40 ans pour les déchets du Lac-Saint-Jean seulement. M. Benouanas se prononce également sur le sujet et mentionne que les plans du site actuel ne doivent pas être modifiés. M. Thériault souligne que le Lac-Saint-Jean est très chanceux d'avoir une Régie.

M. Pilote indique qu'il était absent au début de la rencontre et qu'il aimerait pouvoir reparler de la stratégie goélands. M. Guy Ouellet lui propose une rencontre individuelle pour en parler davantage.

## **12. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue pour le 21 mai à 18h au LET d'Hébertville-Station. Une visite du LET sera organisée et par la suite une réunion du comité suivra. Les sujets traités en priorité seront les suivants :

- Prise d'échantillonnage.

## **13. Levée de la rencontre**

L'assemblée est levée à 21 h 05.

**Stéphanie Fortin**

**Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station**

**Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean**